

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 MAI 2023



Ploumilliau, Le 21/04/2023

Le Maire

à

L'ensemble des membres du Conseil Municipal

Objet: Conseil Municipal - Convocation

Je vous informe que le prochain Conseil Municipal se réunira Le jeudi 11 mai 2023 à 20h30 dans la salle du conseil en mairie

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la séance du 23/03/2023

ENVIRONNEMENT:

 Consultation des communes sur la demande de renonciation sur la concession de sables coquilliers dite de « pointe d'Armor » en baie de Lannion

VOIRIE:

2. Programme voirie 2023.

FINANCES:

- 3. Numérisation des registres d'état civil depuis 1920 : demande de subvention
- 4. Subventions aux associations : demandes tardives et exceptionnelles
- 5. Participation communale à la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques
- 6. Renouvellement du dispositif missions argent de poche 2023

PERSONNEL:

- 7. Ratios d'avancement de grade
- 8. Création d'un poste d'agent administratif au service technique
- 9. Choix des agents saisonniers pour l'année 2023

MOTION:

10. Motion de soutien au CH de Lannion-Trestel

QUESTIONS DIVERSES:

Le Maire, Yann KERGOAT

Ouverture de la séance à 20h45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

SEANCE DU 11 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Ploumilliau sous la présidence de Monsieur Yann KERGOAT, Maire.

Nombre de conseillers: 19 Présents: 16 Votants: 19 Procurations: 3

PRESENTS: BERNARD Ghislain, CARTRY Alain, DUBUIS Carole, GALLOU Christian, KERGOAT Yann, Mme LE CARLUER Marie Philomène, L'ANTHOEN-CHARLES Michelle, Mme MOLLE Anabelle, Mme Sylvie TURPIN, LE GALL Sylvain, GUEGAN Albert, Martine MADAULE-LOUET, SENE Grégoire, LESTIC Marie-Thérèse, M. THOMAS Frédéric, Mme Marie-Josée LE CORRE.

<u>POUVOIRS</u>: Madame ANDRADE Fernanda, donne pouvoir à Monsieur Albert GUEGAN, Monsieur LE QUELLEC Laurent donne pouvoir à Mme LE CARLUER Marie-Philomène, M. BARRE Gérard donne procuration à Mme LE CORRE Marie-José.

Mme LE CARLUER Marie Philomène a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° 230511-01

OBJET: DEMANDE DE RENONCIATION TOTALE AUX DROITS D'EXPLOITATION DE LA CONCESSION MINIÈRE DE SABLES CALCAIRES COQUILLIERS DITE « POINTE D'ARMOR » - CONSULTATION DES COMMUNES CONCERNEES

Le maire explique que par courrier du 21 février 2023, la Préfecture du Finistère consulte la Commune de Ploumilliau en tant que service intéressé, pour émettre un avis sur la procédure de renonciation totale aux droits d'exploitation de la concession minières de sable calcaire coquilliers dit « Pointe d'Armor ».

Pour mémoire, par un courrier du 04 novembre 2021, la compagnie Armoricaine de Navigation (CAN) avait en effet adressé au préfet un dossier de déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers sur cette concession dans les départements des Côtes d'Armor et du Finistère.

VU le Décret n°2006-798 du 6 juillet 2006 relatif à la prospection, à la recherche et à l'exploitation de substances minérales ou fossiles contenues dans les fonds marins du domaine public et du plateau continental métropolitains

VU le décret du 14 septembre 2015 fixant le périmètre de la concession.

VU le rapport de recevabilité de la DREAL sur ce dossier en date du 06 décembre 2021, joint en annexe,

VU le courrier du préfet du Finistère en date du 15 mars 2023

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité

EMET un avis favorable sur la demande de renonciation totale aux droits d'exploitation de la concession minière de sables calcaires coquilliers dite « pointe d'Armor » par la compagnie Armoricaine de Navigation (CAN)

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'application de la présente délibération.



N°230511-02

<u>OBJET</u>: PROGRAMME DE REFECTION DE VOIRIE AVEC LANNION TREGOR COMMUNAUTE 2023

Monsieur Le Maire donne lecture de 5 devis établis par le service voirie de Lannion Trégor Communauté :

- De Goërogon Creïz à la D 30 réfection en monocouche, 2 250 m2 pour 622 mètres linéaires et 140 m2 d'entrées : 8 164,57€ TTC
- 2. <u>De Kerriou ar C'Hoat à Kerriou Guyomard et de D30 à Kerriou Mahé</u> en enrobé sur 645 mètres linéaires et 70 m2 d'entrées : 39 287,48 € TTC
- 3. <u>De Coz Douar à l'Allée Verte</u> en bicouche jusqu'au croisement, 2 500 m2, pour 624 mètres linaires et 68 m2 d'entrées: 13 703,14 € TTC
- 4. <u>Kerugant en</u> tricouche, 500 m2 pour 140 mètres linéaires et 58 m2 d'entrées : 7 759,12 € TTC
- 5. <u>De la D38 au niveau du Clandy à Convenant Paillard</u> en enrobé sur 800 mètres linéaires et 200 m2 d'entrées : 61 579.41 € TTC

VU l'avis favorable de la commission voirie- bâtiments du 04 mai 2023

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le programme de réfection de voirie avec le service voirie de LTC tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les devis et bons de commande correspondants ainsi que toute pièce relative à l'application de la présente délibération.



N°230511-03

<u>OBJET</u>: NUMERISATION DES REGISTRES D'ETAT CIVIL ANCIENS DEMANDE DE SUBVENTION A LA D.R.A.C Direction Régionale des Affaires Culturelles

La numérisation des contenus culturels constitue une des principales conditions à la mise en œuvre d'une stratégie numérique ministérielle tournée vers les usages, la diffusion de la culture au plus grand nombre, le développement du numérique éducatif et l'émergence de nouveaux services en ligne.

Madame Molle, adjointe aux finances, rappelle que dans le cadre du Programme National de Numérisation et de Valorisation des contenus culturels les DRAC sont pilotes de la politique ministérielle territoriale de numérisation, et dotées d'un budget dédié. La collaboration

Compte rendu de la séance de conseil municipal du jeudi 11 MAI 2023

avec les collectivités territoriales constitue l'un des fondements de la mise en œuvre du programme au niveau local, afin d'assurer la complémentarité et la cohérence de l'action publique.

Les archives constituent le patrimoine écrit de la commune ; ce patrimoine est unique et en ce sens, doit être conservé dans le temps.

La conservation, l'enrichissement, la connaissance et l'accès de tous à ce patrimoine relèvent des services d'archives municipales et départementales.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de numériser les registres d'état civil de la commune de Ploumilliau de 1920 à 2022 afin de les préserver,

CONSIDERANT le plan de financement de l'opération annexé à la présente délibération.

VU l'avis favorable de la commission de finances du 20 avril 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

SOLLICITE l'aide au projet dans le cadre du Programme National de Numérisation et de Valorisation des contenus culturels auprès de la Direction Régionale des affaires culturelles de Bretagne.

AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires en lien avec ce dossier.

COMMUNE DE PLOUMILLIAU

TRAVAUX NUMERISATION DES REGISTRES COMMUNAUX D'ETAT CIVIL DE 1920 A 2022

PLAN DE FINANCEMENT

Annexé à la délibération du Conseil Municipal réuni le 11.05.2023

DEPENSES	5 856 HT
TRAVAUX	5 856 € HT
(Devis SEDI DU 28/11/2022	
RECETTES	5 856 € HT
ETAT (D.RA.C.) jusqu'à 40 %	2 342 € HT
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	3 514 € HT



N°230511-04

<u>OBJET</u>: DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION DES ARCHERS COTE DES BRUYERES

Madame Molle, adjointe aux finances, informe que l'association des « archers côte des Bruyères » a présenté une demande de subvention exceptionnelle à l'occasion du championnat regional de Bretagne de Tir à l'arc qui s'est déroulé le 07 mai 2023.

CONSIDERANT que cette rencontre sportive de 150 archers Bretons valorise le dynamisme de notre territoire.

VU le courier de demande de l'association en date du 29 mars 2023

VU l'avis favorable de la commission de finances en date du 20/04/2023

Il est proposé de verser une subvention de :

500 € à l'association des « archers côte des Bruyères

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré.

APPROUVE le versement de la subvention de 500 € à 18 voix POUR. Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote par souci de probité étant donné ses liens avec un adhérent de l'association.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal 2023



N°230511-04-02

<u>OBJET</u>: DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT : ASSOCIATION TUD EVURUZ

Monsieur le Maire informe que l'association des « Tud Evuruz », dont l'activité consiste à financer la nourriture et les frais vétérinaires des deux chats de l'EHPAD Steredenn ainsi que les sorties et animations des résidents, a présenté une demande de subvention de fonctionnement de 150 €

CONSIDERANT que cette association contribue au bien être des residents au quotidien,

VU le courier de demande de l'association en date du 23 mars 2023

VU l'avis favorable de la commission de finances en date du 20/04/2023

Le maire propose de verser une subvention de :

• 150 € à l'association des « Tud Evuruz ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement de la subvention de 150 € à 17 VOIX POUR. Mesdames LOUET Martine et LE CARLUER Marie-Philomène, étant membres de l'association, dans un souci de probité, se retirent et ne prennent pas part au vote.

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal 2023



N° 230511-05

OBJET: STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Madame Molle, adjointe aux finances, rappelle que la prolifération du Frelon asiatique observée sur le territoire constitue une menace pour l'abeille domestique dont il est devenu le principal prédateur, mais peut aussi localement présenter un risque pour la population lorsque les nids sont implantés à proximité de l'homme.

Elle explique que Lannion Trégor Communauté qui participait financièrement aux campagnes de destruction depuis 2016 par le biais du versement d'un fonds de concours a cessé depuis le 1^{er} janvier 2023 cette prise en charge.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de poursuivre les campagnes de destruction de nids de frelons sur la commune de Ploumilliau afin de préserver à la fois la population mais aussi les abeilles domestiques,

Après avis favorable de la commission finances du jeudi 20 avril 2023

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la poursuite des campagnes de destruction des nids de frelons asiatiques.

AUTORISE la prise en charge par la commune d'une partie des frais d'intervention sur le domaine privé, à la demande du propriétaire, selon les modalités suivantes :

Type d'intervention	Contribution de la commune	Part à la charge du propriétaire
Intervention sur un nid primaire (diamètre inférieur à 10 cm)	30 € / nids	Solde
Intervention sur un nid secondaire (diamètre supérieur à 10 cm)	50 € / nids	Solde

Monsieur Grégoire Sené (élu référent pour le piégeage) explique que 77 piégeurs son référencés sur la commune et que 90 pièges ont été distribués dans le cadre de la campagne lancée avec l'association GDSA. Il précise que la campagne s'arrête le 11 mai 2023. Un bilan sera fait sur cette expérimentation en 2023 pour savoir si on reconduit l'opération en 2024 ou pas.

Monsieur Le Maire rappelle que la pris en charge de l'intervention sera fléchée sur la dotation de solidarité de LTC attribuée à la commune.



N° 230511-06

OBJET: RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » ANNEE 2023

Le service jeunesse du CIAS a expérimenté depuis l'été 2021 le dispositif « Mission Argent de poche ».

- Plus de 500 jeunes se sont engagés (50% de filles et 50% de garçons, en majorité des collégiens),
- 36 communes se sont engagées,
- Plus de 4000 missions ont été réalisées
- Plus 60 000 € d'indemnités ont été versés aux jeunes.

Compte tenu du bilan positif de cette expérimentation et de la volonté exprimée de nombreuses communes de faire perdurer le projet, le CIAS de LANNION-TREGOR Communauté reconduit le dispositif durant l'été 2023.

Pour ce faire, il est proposé d'engager un partenariat, cadré par une convention tripartite entre le CIAS, La ligue de l'enseignement et la commune, annexée à la présente.

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU La délibération du Conseil d'Administration approuvant la mise en place du dispositif « Mission Argent de poche » ;

CONSIDERANT que la commune de Ploumilliau a mis en place le dispositif en 2021 et qu'il a remporté un réel succès auprès des jeunes Milliautais.

Après avis favorable de la commission du personnel du jeudi 20 avril 2023

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la mise en place du dispositif « argent de poche » sur la commune du lundi 03 juillet au vendredi 01 septembre 2023 et du lundi 23 octobre au vendredi 03 novembre 2023

APPROUVE les termes de la convention de partenariat « *Mission Argent de poche »* à intervenir entre le CIAS, l'association « Ligue de l'enseignement » et la commune

ALLOUE un budget prévisionnel de 1 500 € (dont adhésion à la ligue de l'enseignement 22) pour 87 missions. La commune de Ploumilliau proposera 72 misions cet été et 15 missions aux vacances de la Toussaint.

AUTORISE le versement de cette somme à la Ligue de l'enseignement, conformément aux termes de la convention

AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à ce dossier

SOLLICITE la CAF (caisse d'allocation familiale) des côtes d'Armor pour une aide financière de 5 euros par mission pour les jeunes de 16 à 18 ans à partir de 20 missions effectuées.



N° 230511-07

OBJET: RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Madame Molle, adjointe au personnel, informe l'assemblée qu'il convient de fixer les ratios d'avancement de grade.

VU l'avis favorable de la commission du personnel en date du 20 avril 2023,

VU l'avis favorable du Comité Technique Départemental en date du 11 mai 2023

Il est proposé de fixer ce ratio à 100% pour l'ensemble des grades.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

FIXE le ratio d'avancement de grade à 100% pour l'ensemble des grades.

N°230511-08

OBJET: CREATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF AU SERVICE TECHNIQUE

Madame Molle, adjointe au personnel, informe l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe deliberant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

VU le code général des collectivités territoriales.

VU l'avis favorable de la commission du personnel du 20 avril 2023

CONSIDERANT les besoins du service technique pour assurer les missions d'urbanisme et de secrétariat des services techniques, il convient de créer un poste d'agent administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 15 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme LE CORRE Marie-José, M. BARRE Gérard, Mme DUBUIS Carole, M. BERNARD Ghislain) de,

CREER un emploi d'agent administratif à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2023 pour les fonctions principales suivantes :

- > Gestion des dossiers d'urbanisme
- Secrétariat des services techniques

REMUNERER l'agent par référence à la grille indiciaire correspondant à son grade

MODIFIER le tableau des emplois.

INSCRIRE au budget les crédits correspondants.



N°230511-09

OBJET: RECRUTEMENTS D'EMPLOIS SAISONNIERS

Madame Molle, adjointe au personnel, informe l'Assemblée des besoins en emplois saisonniers de la Commune pour les mois de juillet et août 2023:

- le gardiennage de l'Eglise Saint Milliau
- le gardiennage de exposition Culturelle estivale
- l'entretien des espaces verts communaux

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à recruter au mois de juillet (du 10 au 28/07) et au mois d'août 2023(du 30/07 au 18/07), au total trois agents rémunérés à l'heure sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial pour les travaux d'entretien des terrains communaux;

AUTORISE le Maire à recruter du 1er juillet au 31 août 2023, au total cinq agents rémunérés à l'heure sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint administratif territorial pour le gardiennage de l'Eglise Saint Milliau;

Ces éléments sont indispensables avant toute prise de décision définitive de ce rapprochement qui pourrait fragiliser l'ensemble de l'offre de soins à Lannion tout particulièrement celle de l'hôpital public. »

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner face à cette motion :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOPTE la motion



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h33.

Monsieur Le Maire,

YANN KERGOAT

Madame la secrétaire de séance

MARIE-PHILOMENE LE CARLUER